

Le principe de gratuité de l'École a vu le jour à la fin du XIXe siècle. Gravé dans le marbre par le code de l'Éducation au début des années 1990, ce principe n'a jamais été véritablement mis en œuvre et les différentes réformes de décentralisation, ainsi que la vision libérale des gouvernements successifs de ces dernières décennies, n'ont cessé de nous en éloigner.

Aujourd'hui, aussi bien pour les familles que pour les enseignant-es, la gratuité est loin d'être effective et les inégalités causées par un financement des écoles de plus en plus transféré aux collectivités locales impactent encore plus fortement nos élèves et leurs familles. Tour d'horizon de la situation suite à l'enquête menée par la CGT Educ'action sur l'ensemble du territoire.

UN FINANCEMENT QUI AUGMENTE LES INÉGALITÉS



En France, environ 65% du financement de l'enseignement primaire (maternelle et élémentaire) provient de l'État, 32% des collectivités territoriales (principalement les communes -15% il y a 40 ans) et 3% des familles.

Un peu moins de 80% du financement de l'État sert à rémunérer les personnels (enseignant-es du public et privé), quand le reste sert à la formation, le fonctionnement de l'administration générale, les transports et le logement. Si la dépense de l'État en euros n'a cessé d'augmenter ces 20 dernières années, sa part dans le PIB n'a, elle, pas cessé de diminuer, laissant un peu plus les communes compenser cette diminution globale, tout en supportant une baisse régulière des dotations allouées par l'État pour assurer leur fonctionnement.

Cependant, **la part des communes dans le financement de l'école primaire n'a cessé d'augmenter depuis les années 80 en grande partie du fait des lois de décentralisation.** Les communes ont en charge la majeure partie des équipements (locaux, mobilier...) et du matériel scolaire utilisé par les élèves et les personnels (fournitures, manuels, équipements informatiques...) dans les écoles. **C'est cette partie du financement (par les collectivités) qui crée de grandes disparités avec notamment des communes qui ne fournissent aux écoles que ce que leur impose la loi alors que d'autres mettent à disposition des moyens bien plus conséquents.** Une étude des différentes dotations dans de nombreuses municipalités en France nous indique clairement ces très grandes disparités et écarts de traitement (du simple au double entre Lyon et Marseille ou entre Saint Étienne et Vénissieux par exemple...).

Ces disparités touchent, et surtout, les territoires les plus fragiles et relevant (ou devant relever) de l'Éducation prioritaire. Le remplacement des REP par la contractualisation académique des moyens alloués via les CLA ajoute des inégalités de traitement dans le financement étatique, notamment par l'élaboration de critères locaux académiques et non plus nationaux. Les Cités éducatives participent également à cette disparité des moyens alloués aux écoles avec un budget supplémentaire géré par les mairies.

Si les collectivités rurales bénéficieront d'une petite enveloppe en faveur des Territoires Educatifs Ruraux (TER pensés comme le pendant des cités éducatives pour la ruralité), les inégalités ne seront que plus grandes puisque près de 200 Cités éducatives ont déjà bénéficié de plus de 100 millions d'euros quand près de 300 TER ne toucheront que 5 millions d'euros en 2024 (+10 millions prévus dans le cadre du plan France ruralités).

Dans ce panorama, il est indispensable de souligner le poids du financement de l'enseignement privé par les collectivités territoriales et de l'impact que cela a sur les budgets locaux. En effet, si la loi, sous couvert du principe de parité et d'égalité de prise en charge, impose aux mairies une prise en charge financière pour chaque élève scolarisé dans une école privée sous contrat, cette mesure représente autant de moyens en moins pour l'École publique. L'extension de l'obligation de scolarité dès 3 ans (sans révision de cette loi sur le financement du privé) a d'ailleurs été un effet d'aubaine pour l'enseignement privé et a aggravé la situation dans les collectivités.

LES ÉLÈVES SONT LES PLUS TOUCHÉ-ES

Ces disparités/inégalités de financement de l'École créent, de fait, des inégalités de traitement qui ont un impact direct sur la scolarité de nos élèves.

- Certaines mairies ne remplacent jamais les ATSEM pendant que d'autres ont des brigades de remplacement.
- Certaines écoles ont facilement accès à la piscine, d'autres doivent priver leurs élèves de cet apprentissage (obligatoire) faute de locaux à proximité.
- Certaines communes possèdent des structures dans lesquels des classes découvertes peuvent être organisées quand d'autres ne peuvent sortir qu'au parc au milieu de leur quartier.
- Certaines ont les moyens de fournir un matériel informatique de qualité. C'est loin d'être le cas partout. La même chose pour les manuels scolaires, les dictionnaires...
- Des écoles de communes pauvres ne sont presque jamais rénovées alors que d'autres sont régulièrement remises à neuf.
- Certaines ont des intervenant-es artistiques et sportif-ves, d'autres non.
- Dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, la qualité des activités périscolaires dépend fortement des moyens alloués par les mairies, et encore plus lorsque le fonds de soutien de l'État à leur développement sera supprimé (suppression repoussée d'un an) ...

LES FAMILLES FACE À LA PRÉTENDUE GRATUITÉ DE L'ÉCOLE PUBLIQUE ET AUX INÉGALITÉS DE FINANCEMENT PAR LES COLLECTIVITÉS LOCALES...

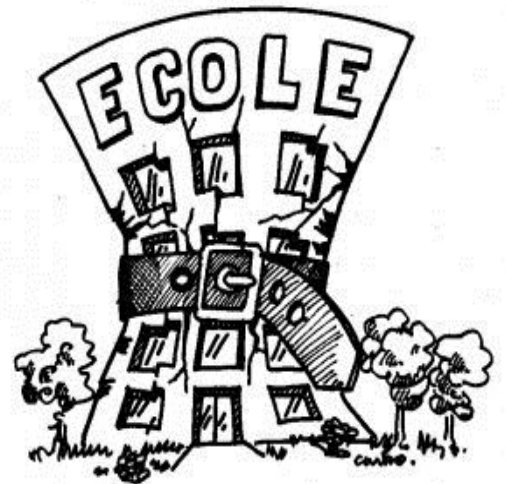
Si les élèves scolarisé-es sont victimes des différences de financement par les collectivités, **les familles sont également fortement touchées et la notion de gratuité n'est qu'un mot sans réalité concrète pour celles-ci.**

Pour faire face à ces disparités, certaines équipes ont fait le choix de ne demander aucun achat de fournitures scolaires aux parents, mais c'est loin d'être le cas dans la majeure partie des écoles. Le coût moyen de l'achat de fournitures est évalué à près de 230€ en moyenne pour un élève de primaire avec, à noter, une augmentation de 11% à la rentrée 2023. Cette somme représente un coût très élevé pour une bonne partie des familles et particulièrement les plus défavorisées, accentuant de fait les inégalités : plus le revenu moyen d'une famille est faible, plus la part de son budget lié à l'école devient important. Alors que ce devrait être l'inverse !

Les inégalités de financement touchent également l'accès aux cantines scolaires. En fonction des politiques municipales, volontaristes ou non, certaines familles se retrouvent dans l'incapacité d'inscrire leurs enfants, faute de moyens, entretenant ainsi le cercle de la précarité.

Le cas des sorties scolaires est aussi à souligner. En fonction de la « richesse » ou non d'une commune/d'un département/d'une région, de grosses inégalités existent et peuvent maintenir éloigné-es de l'École certain-es élèves issu-es des familles les plus en difficultés ou isolé-es au sein du groupe-classe. Dans certaines communes, il n'est pas rare de devoir dépenser parfois près de 200€ pour une semaine de classe découverte alors que dans d'autres, le reste à charge ne sera que d'une dizaine d'euros pour pouvoir partir à la montagne, à la campagne, au bord de la mer ou à Paris... Et tous ces coûts sont bien entendus multipliés par le nombre d'enfants à charge...

En tout, en comptant également les frais de garderie, ce sont près de 600€ annuels en moyenne que dépense chaque famille pour un enfant en maternelle ou en élémentaire. Alors que les salaires n'augmentent plus depuis bien trop longtemps, ces coûts sont pour de nombreuses familles bien trop exorbitants.



LES REVENDIGATIONS DE LA CGT ÉDUC'ACTION

Pour la CGT Éduc'action, il est clair que ce n'est pas aux familles de supporter les frais de scolarité et de scolarisation, l'achat du matériel ou les sorties scolaires. Ce n'est pas non plus aux enseignant-es de financer leur propre outil de travail.

Collectivement, nous n'avons pas à absorber le désengagement de l'État dans le financement de l'École publique. **Les budgets alloués à l'École devraient couvrir l'intégralité des dépenses liées à la scolarité.** Parce que l'École que nous voulons refuse toute logique d'exclusion, **les cantines devraient être gratuites** afin de développer l'éducation à l'alimentation et éviter la malnutrition, en évitant de faire porter ce coût sur les familles, créant de nouvelles inégalités.

Il y a urgence à **instaurer un fonds de péréquation** (attribution d'une partie des ressources des communes les plus riches vers les plus pauvres) pour permettre aux communes en difficulté d'assurer les moyens minimums comme toutes les autres. Cette disposition est indispensable dans le cadre de la rénovation ou création d'écoles, notamment dans le cadre de la transition énergétique. L'État doit s'engager dans une loi de programmation pour l'École.

De façon globale, **l'École doit sortir de toute logique de rentabilité, de contractualisation-autonomisation, de territorialisation, de marchandisation des savoirs et de mise en concurrence** (des écoles, des établissements et des individus) qui a des conséquences néfastes sur le système, les personnels et les usager-ères. Pour construire l'École de la réussite et de l'émancipation pour tou-tes, il faut rejeter le principe de différenciation (selon la richesse ou le territoire) et **garantir un grand service public d'éducation nationale unifié, laïque et gratuit, porteur de cohésion sociale.** Pour cela, la CGT Éduc'action exige le réengagement financier de l'État par des fonds publics. Tout ceci passe immanquablement par une augmentation significative de la part du PIB allouée à l'École et la nationalisation de l'enseignement privé.